



Compte-rendu du conseil d'administration du 28/09/2021

Ouverture de séance : **18h05**

Désignation du secrétaire de séance :
Madame POUPOT Chloé

Membres excusés :

- Mme Antoine
- Mme Montuzet
- M. Tauzin
- Mme Zebert

20 membres présents : quorum atteint.

Ordre du jour :

1. Approbation Procès Verbal Conseil d'Administration du 01/07/2021
2. Bilan de rentrée :
 - Effectifs /structure
 - Personnel manquant
 - Examens
 - Orientation
 - Travaux
3. Protocole sanitaire
 - Retour sur la réunion du CHSCT du 23 septembre
 - Présentation du plan de continuité pédagogique
4. Décisions Budgétaires Modificatives
5. Tarif cartes SELF
6. Projets pédagogiques 2021/2022 (dont voyages)
7. Conventions :
 - Installations sportives mairie + AUTRES
8. Elections personnels, élèves et parents.
9. Concessions de logements
10. Questions diverses

Vote pour approbation de l'ordre du jour : unanimité

1. Approbation Procès-Verbal Conseil d'Administration du 01/07/2021

Vote POUR à l'unanimité

2. Bilan de rentrée :

M. Lavigne fait une présentation de l'établissement après cette rentrée.

- Effectifs /structure :

- Structure :

L'établissement compte une classe supplémentaire (une classe de 5°) cette année.

	Collège	ULIS	SEGPA
Divisions	24	(1)	7
Nombre d'élèves	691	15 (inclus dans les classes collège)	83
TOTAL	31 Divisions : 774 élèves <i>(+ 24 élèves par rapport à la rentrée 2020)</i>		

- Effectifs :

	Collège	SEGPA	ULIS	
6 ^e	7 divisions 187 élèves	1 division 16 élèves	(4) élèves	Les 13 élèves sont inclus dans les classes de collège selon leur âge et leur profil
5 ^e	6 divisions 180 élèves	2 divisions 20 élèves	(1) élève	
4 ^e	6 divisions 179 élèves	2 divisions 21 élèves	(5) élèves	
3 ^e	5 divisions 145 élèves	2 divisions 27 élèves	(5) Élèves	
Total	24 691	7 83	(15)	

A ce jour, 19 élèves comptabilisés sont encore absents. L'établissement fait remonter ces données à la DSDEN pour travailler à la rescolarisation de ces enfants.

• Personnel :

Les personnels en poste au collège sont les suivants :

- Principal
- Principal adjoint
- Adjoint gestionnaire
- Adjoint SEGPA
- 59 enseignants
- 2 CPE
- 8 postes temps plein Assistants d'éducation
- 1 Assistante pédagogique
- 6 AESH (accompagnement d'élèves en situation de handicap)
- 3 secrétaires
- 1 Assistante sociale
- 1 psychologue éducation nationale
- 1 infirmière
- 17 agents du Conseil Départemental (dont 3 mi-temps et 1 à 70%)

Postes à pouvoir :

- L'Établissement recherche un professeur de technologie pour 6h hebdomadaires avec des classes de 5°.
- L'Infirmière arrive en fin de contrat et ne souhaite pas le renouveler. Il faudra la remplacer.
- Une annonce a été passée sur la plateforme de recrutement de personnes en service civique. Mission d'animation et d'aide à la citoyenneté. Pour l'instant, pas de candidat avec le bon profil.

Information :

- Mme Sayo, CPE titulaire, est en poste sur Bordeaux cette année. Elle est remplacée par Mme Vaz-Torrao.

- **Examens :**

Résultats au DNB (Diplôme National du Brevet) :

Etablissement	
% Présents / Inscrits	97,9%
Présents	142
Admis	118
Taux de réussite brut 2021	83,1%

Mentions très Bien	42		
Mentions Bien	37		
Mentions Assez Bien	18		
% Mentions / Admis	82,2%	83,2%	82,9%
Rappel Taux de Mentions 2020	84,9%	84,4%	84,3%
Etablissement	Dept	Acad	

CFG (Certificat de Formation Générale) : 100% reçus

- **Orientation :**

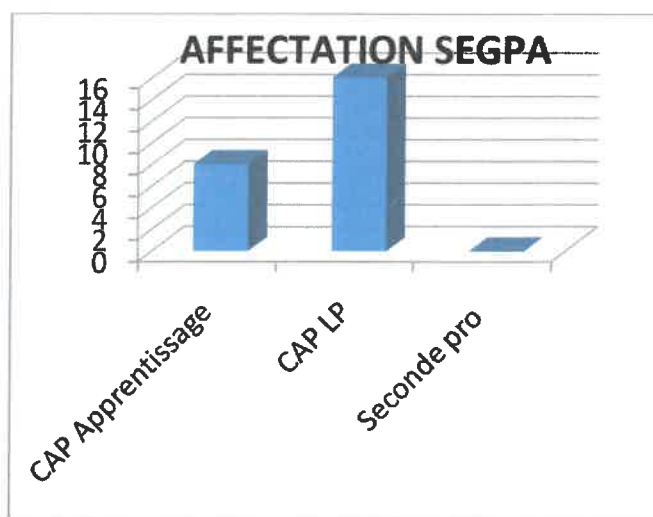
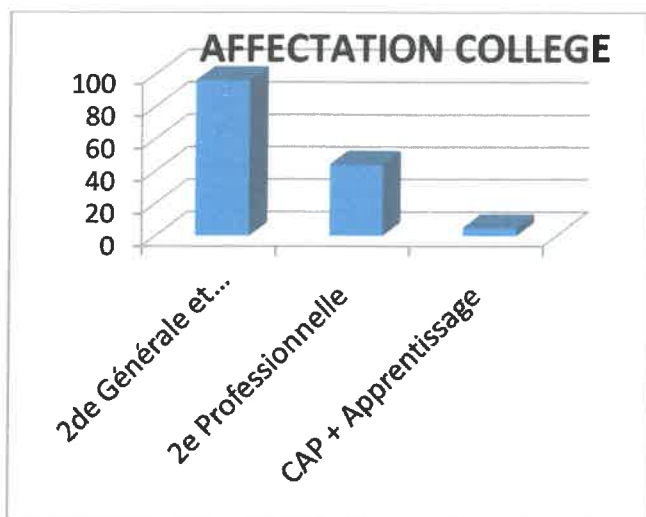
Les chiffres de l'orientation pour les élèves de 3^{ème} sont les suivants :

Pour les élèves de 3^{ème} générale :

-Au premier tour (dans l'application Affelnet en fonction des vœux des élèves): 142 élèves affectés, 9 refusés.

-Au 2ème tour : 9 affectés.

Pour les élèves de 3^{ème} SEGPA : 1^{er} tour: 24 élèves affectés, 2 refusés (en raison d'un absentéisme massif).



- Travaux :

Le chantier de rénovation suit son cours. Cet été, les avancées ont été les suivantes ;

- Implantation de l'avenue centrale faisant office de préau
- Fin de l'aménagement de la cour de récréation.
- Aménagement des abords: accès bus et dépose-minute.
- Lancement de la construction des ateliers SEGPA et des locaux « administratifs ».

La fin de chantier est toujours prévue pour **février 2022**.

Les 350 casiers ont été installés et sont en cours d'attribution. Ils sont affectés aux élèves de 6^{ème} et aux élèves des autres niveaux avec certificat médical.

Les dégradations par les élèves des locaux neufs continuent de préoccuper la communauté éducative et tous les adultes sont extrêmement vigilants.

3. Protocole sanitaire :

- Retour sur la réunion du CHSCT du 23 septembre :

Mme Lemercier, adjoint gestionnaire, présente les évolutions dans son secteur (entretien des bâtiments, restauration)

Liste des changements par rapport à 2020/2021 :

- Suppression du film transparent sur les ordinateurs depuis la rentrée.
- **Aération des salles** : les professeurs doivent laisser aérer toute la journée.
- Reprise des activités sportives en intérieur.
- L'an dernier, un agent supplémentaire était toujours présent pour la désinfection des tables à la cantine mais cette aide du Département a pris fin. A ce jour, l'établissement peut manquer d'agent pour réaliser cette tâche chaque jour.
- Suite à la visite de M.Gleyze, le département a fourni un nouveau matériel pour le nettoyage du gymnase : une balayeuse. C'est un gain de temps important pour les agents d'entretien.
- Le Conseil Départemental va mettre en place un capteur CO2 qui sera installé dans différents espaces de l'établissement (espaces sportifs et restaurant scolaire). Le suivi sera effectué par Mme Lemercier et le CD. L'objectif est de vérifier si l'aération des pièces est efficace.

Mme Ronne présente le secteur pédagogique du protocole:

- Gestion des cas d'élèves.

La nouveauté pour cette rentrée est la gestion des cas d'élèves positifs dans les classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} (élèves d'au moins 12 ans): si un élève est testé positif, seuls les élèves non vaccinés sont en quarantaine (cours en distanciel). Les autres élèves doivent fournir une attestation parentale dans les plus brefs délais pour reprendre les cours en présentiel. L'Assurance Maladie peut, avec les services médicaux de la DSDEN, effectuer des contrôles sur la véracité des attestations des familles.

Pour les classes de 6èmes (moins de 12 ans), la fermeture de la classe serait nécessaire.

- Masques à l'extérieur : pas d'obligation fixée par la préfecture de Gironde.

- Reprise des activités physiques, culturelles en extérieur. Pour une sortie (cinéma, musée...), le pass sanitaire sera demandé par les responsables de la structure uniquement si du public est accueilli en même temps. M. Grelot précise que quelques activités restent interdites en EPS.

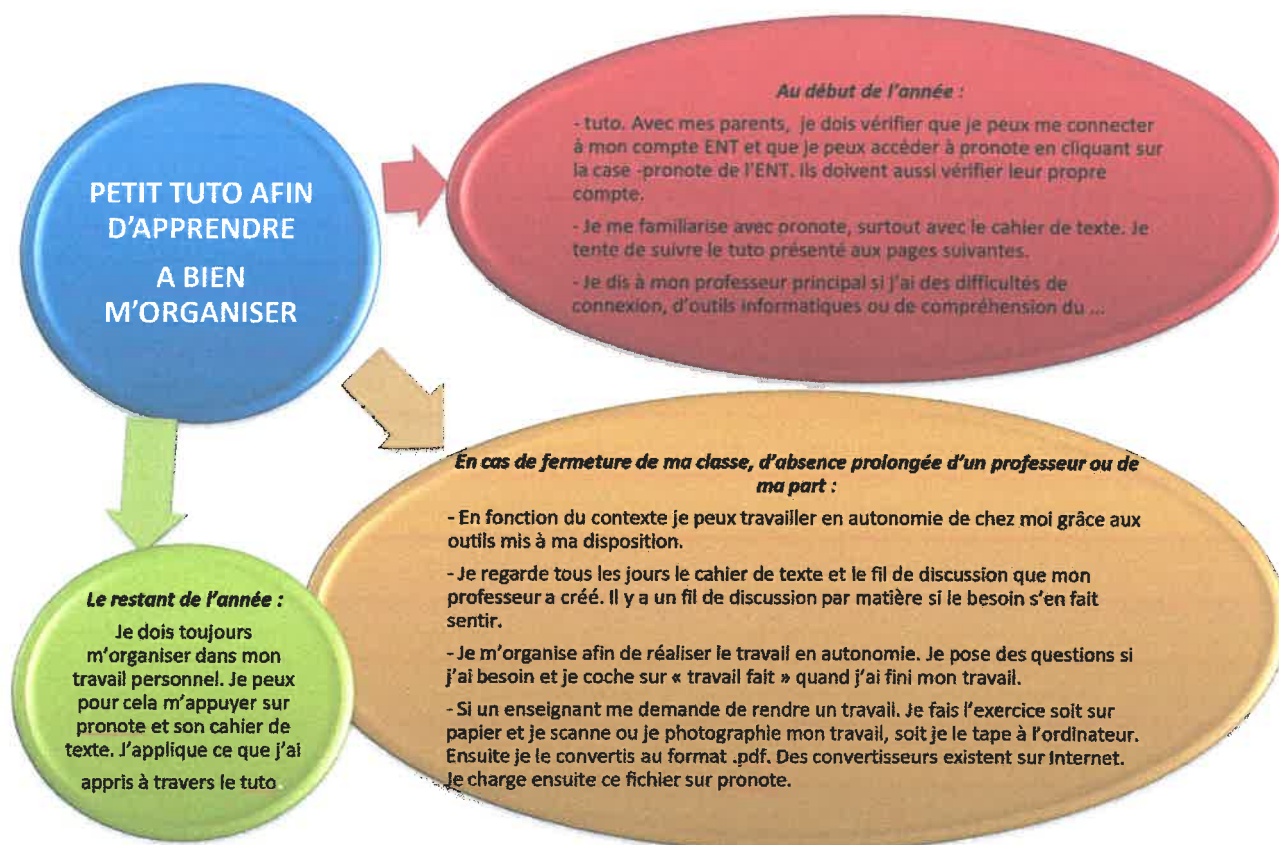
- Cérémonie de remise des diplômes : Si l'assouplissement des mesures se prolonge, elle est prévue et aura lieu le 19 novembre 2021 mais sans collation.

- Cas exceptionnel : deux élèves non-voyants ont l'autorisation d'enlever leur masque comme l'autorise le protocole sanitaire de l'Education Nationale pour des situations particulières (handicap + certificat médical).

- Point sur la vaccination : Une 1^{ère} dose a été administrée au centre de vaccination le 14/09 avec 17 élèves. La 2^{ème} dose est prévue le 5/10 pour les 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} (élèves de plus de 12 ans). Ce nombre peut paraître faible mais est conforme aux chiffres des autres établissements. Beaucoup d'enfants avaient déjà été vaccinés durant l'été dans le cadre familial.

- Présentation du plan de continuité pédagogique :

Lors de la journée de prérentrée, un conseil pédagogique a eu lieu avec le professeur référent de la continuité pédagogique, M. Maurin. Le document suivant est en ligne sur le site du collège.



Par ailleurs, voici les principes de la continuité pédagogique :

- Un seul support est utilisé (pronote),
- Pas de cours en visio si une seule partie de la classe est en distanciel (ex : si la classe est scolarisée en demi-jauge.)
- Pas de nécessité d'impression du travail.
- Privilégier le travail avec les manuels scolaires.
- Pour les élèves sans matériel informatique, l'administration imprimera les documents qui seront mis à la disposition des familles.

4. Décisions Budgétaires Modificatives (DMB) :

Mme l'adjoint gestionnaire présente aux membres du conseil d'administration les modifications budgétaires modificatives pour information.

A) Décisions budgétaires modificatives pour information :

DBM n° 5 : Ouverture de crédits au **service AP (actions pédagogiques)**

-Don foyer pyrotechnie : 400 euros.

Ouverture de crédits au **service VE (Vie de l'élève)**

-Fonds sociaux : 11 742 euros.

B) Décisions budgétaires modificatives pour vote :

DBM n° 6 :

Répartition des crédits globalisés :

Le solde des crédits pour les manuels scolaires est de 12.08 euros.

Nous avons des besoins pour un montant de 65.20 euros.

Nous vous proposons de prélever 120 euros sur les projets pédagogiques et des les attribuer aux manuels scolaires. Il restera sur les projets pédagogiques un montant de 854.25 euros.

Vote POUR à l'unanimité.

5. Tarif cartes SELF :

Mme l'adjoint gestionnaire informe qu'un logiciel de gestion de la restauration, « TurboSelf », est en cours de mise en place. Ainsi, tous les personnels et élèves sont ou vont être très prochainement munis de cartes magnétiques pour « badger » lors de leur entrée au self.

Ce fonctionnement présentera l'avantage de fluidifier l'entrée des élèves au self et, pour la cuisine, de suivre en direct l'avancée de la distribution de repas (un affichage en cuisine donne le nombre d'élèves déjà passés). Par ailleurs, le surveillant actuellement chargé du pointage pourra être disponible pour la surveillance effective des élèves.

Il faudra par contre voir à l'usage comment gérer les cas d'élèves distraits n'ayant pas leur carte...

Dans ce cadre, le cas des cartes perdues est prévu car elles ont un coût. Si elles sont perdues elles devront être renouvelées et rachetées pour un montant de 6 euros (valeur d'achat).

Vote POUR à l'unanimité.

A noter : Ce système ne permet pas d'ajuster la facturation en lien direct avec le nombre de repas consommés. Le système de forfait à 4 ou 5 jours reste appliqué. Les externes pourront charger leur carte pour des repas ponctuels. Pour rappel : le prix de revient d'un repas est 8€ mais est seulement facturé 2.92€ aux familles grâce aux subventions du Conseil Départemental.

6. Projets pédagogiques 2021/2022 (dont voyages) :

L'équipe enseignante du collège continue de porter de nombreux projets pédagogiques cette année.

6 ^{ème}	Projet « Little Nemo » (création théâtrale) en lien avec le TNBA. Projet de comédie musicale en anglais « sacrées sorcières » ? (pas cité mais abordé en réunion parents professeurs) Projet « jeunes en librairie ». Partenariat libraire de Langon. Percussions
5 ^{ème}	Projet « festoyer/riposter » en français/histoire géographie autour du moyen-âge. Ma Cantine responsable
4 ^{ème}	Projet sur le théâtre financé par la fondation Casino (reconduit car la subvention

	de 20000€ était versée sur 2 ans) pour trois classes sur le thème de l'amour. Les élèves assisteront à des spectacles et travailleront à une création de pièce aux côtés de Jean-Luc Olivier, metteur en scène. En parallèle, les élèves de Segpa créeront les costumes et participeront à la représentation. Ils découvriront les métiers liés au théâtre (costumiers, etc) par des rencontres avec des professionnels). Le club vidéo sera aussi investi. Bougeons pour la solidarité (Voyage Blasimon) Dis, c'est quoi l'amour ?
3 ^{ème}	Vie affective et sexuelle. Voyage à Paris (classe de 3D) Voyages en Irlande et Espagne (priorisés pour élèves ayant l'option euro).
SEGPA	Participation au projet théâtre. Projet « ma cantine responsable » avec le Sictom. Projet percussions et MAO.
Tous niveaux	Voyage à Bombannes. Collège au cinéma Dis humain, crois tu que tout est permis ? Rencontres chorales

Pour mener à bien ces projets, la part financée par l'Etablissement s'élève à 8970 euros. Cette somme est prévisionnelle et tous les ans des sommes supplémentaires viennent s'ajouter. Des demandes ont été faites auprès du Conseil Départemental et du rectorat mais les aides financières accordées ne sont pas encore connues. Selon ces aides, les actions pourront avoir lieu en totalité ou partiellement. Il faut rester vigilant avant de s'engager car les crédits d'état ont été très restreints cette année.

Concernant le financement des voyages : trois de ces voyages bénéficient d'avoirs des années précédentes dus à leur annulation.

Avoir Irlande : 25 298 € - Avoir Paris : 1 070.66 € - Avoir Espagne : 2 003.40 €.

Les votes pour financements des autres voyages interviendront plus tard –quand les chiffres seront plus précis- mais le financement de celui à Paris du 15 au 19 avril avec Mme Sans est prêt :

Dépenses		Recettes	
Transports	3 065,00 €	Participation des familles :	
		200*26	5 200,00 €
Hébergement	3 686,00 €		
Taxe séjour		Don Foyer	300,00 €
		Subvention CD	1 500,00 €
Repas			
Théâtre Huchette	785,00 €	Part accompagnateurs :	
Mémorial Shoah	50,00 €	Part Etablissement	786,00 €
Divers dépenses	100,00 €		
Quai Branly	70,00 €		
Ravivage de la flamme Arc de triomphe	30,00 €		
Métro			
Total	7 786,00 €		7 786,00 €

26 élèves et 3 accompagnateurs

Le financement suivant est proposé :

- 200 € par famille
- 300 € au titre de l'aide financière provenant du foyer socio éducatif du collège, en destination des élèves
- 1 500 € au titre de la contribution allouée par le Conseil Départemental
- 786 € part accompagnateurs.

Pour les familles en difficulté, le fonds social peut être sollicité.

Vote POUR à l'unanimité.

Mme Noël soulève le cas des élèves de 3D en section EURO qui sont également concernés par le voyage en Irlande. A priori, ils devront choisir mais tout le projet de classe étant tourné sur le voyage à Paris, ce dernier sera vivement encouragé. Tout cela reste à approfondir.

Mme la Principale rappelle que les voyages constituent un investissement lourd pour le collège mais une chance pour les élèves. Les cohortes précédentes viennent d'être privées de ces sorties pédagogiques durant 2 années scolaires. C'est un engagement important de la part des professeurs et une charge financière pour le collège puisque les déplacements des accompagnateurs sont entièrement pris en charge par l'établissement.

7. Conventions :

Mme Lemerrier indique que cinq conventions de partenariat sont à voter.

-Convention d'utilisation des locaux ou équipements sportifs avec le Conseil Départemental, la mairie de Langon et l'association hand-ball langonnais

- Convention d'utilisation des locaux ou équipements sportifs avec le Conseil Départemental, la mairie de Langon et l'association gym club langonnais

Ces deux conventions régiront les accès au gymnase par les associations. L'accès sera limité aux horaires extrascolaires. Les salles et les vestiaires pourront être utilisés. Des locaux de stockage de matériel spécifique appartenant aux associations seront attribués. L'entretien des locaux sera effectué par les agents et les fluides restent à la charge de l'établissement mais, en contrepartie, l'accès aux autres structures de la ville sera entièrement gratuit pour le collège. Ce fonctionnement sera évalué et renégocié après quelques mois de mise en route.

– Convention de groupement comptable avec le Lycée Jean Moulin. Il s'agit simplement d'une réactualisation.

–Contrat de maintenance alarme incendie avec la société Distr-i-nnovation

- Contrat de maintenance détection d'intrusion avec la société Distr-i-nnovation

Ces deux dernières sont liées aux travaux : il était prévu que les installateurs des équipements dans le nouveau collège seraient chargés de la maintenance.

Vote POUR à l'unanimité.

8. Elections personnels, élèves et parents.

Mme Ronne rappelle le fonctionnement et les enjeux de ces élections ainsi que le calendrier.

CALENDRIER DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS Année scolaire 2021-2022

Scrutin : vendredi 8 octobre 2021		
Réunion préalable à l'élection	Dans les quinze jours qui suivent la rentrée scolaire	
Etablissement de la liste électorale	Vingt jours avant l'élection	vendredi 17 septembre 2021 minuit
Dépôt des candidatures	Dix jours francs avant la date du scrutin	lundi 27 septembre 2021 minuit
Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté	Huit jours avant l'ouverture du scrutin	mercredi 29 septembre 2021 minuit
Remise du matériel de vote aux personnels	Six jours avant la date du scrutin	vendredi 1er octobre 2021 minuit
Contestation sur la validité des opérations électorales	Dans un délai de cinq jours ouvrables à compter de la proclamation des résultats	

Modalités de vote

Directement le jour du scrutin le 8 octobre, entre 8h et 13h, au secrétariat
OU
 Par correspondance, en déposant votre bulletin avant le 8 octobre au secrétariat

SEMAINE DE LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE

Élection des représentants des parents d'élèves

Vendredi 8 octobre 2021 ou le samedi 9 octobre 2021
 Vendredi 1^{er} octobre 2021 ou le samedi 2 octobre 2021 pour La Réunion et Mayotte

Qui vote ?
 Tous les parents d'enfants scolarisés, en maternelle, en élémentaire, au collège ou au lycée, y compris les parents de nationalité étrangère.

Le matériel de vote ?
 Envoi du matériel de vote aux parents au moins 6 jours avant la date des élections.

1 parent = 1 voix

Par voie postale, ou via le cahier de liaison.

Des solutions pour voter

- Le vote sur place : les parents se rendent dans l'établissement le jour du vote.
- Le vote par correspondance : à transmettre avant l'heure de clôture du scrutin.

Le parent d'élève insère le bulletin de vote dans l'enveloppe n°1.
 Le parent d'élève place ensuite l'enveloppe n°1 dans l'enveloppe n°2 sur laquelle il appose sa signature, ses coordonnées et la mention « Élection des représentants des parents d'élèves ».
 Le parent d'élève insère l'enveloppe n°1 dans l'enveloppe n°2 qu'il cache et adresse à l'établissement scolaire soit par voie postale, soit via l'élève.

9. Concessions de logements :

Madame Lemercier demande le vote de concessions de logements pour :

- Madame La Principale – relogée le temps des travaux au lycée professionnel
- Monsieur le Principal Adjoint – relogé le temps des travaux au collège du Pian
- A définir (lors de la livraison des logements dans le collège réhabilité)

Vote POUR à l'unanimité.

10. Questions diverses :

- **Cordées de la Réussite** : Les Cordées de la réussite sont un programme visant à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances. Elles ont pour objectif de lutter contre l'autocensure et de susciter l'ambition scolaire des élèves par un continuum d'accompagnement de la classe de 4e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur. Le collège mène dans ce cadre un travail avec la cité scolaire de Marmande pour visite d'étudiants de BTS au collège, site de section de Bac technologique ou participation aux forums des formations.

- **Mise en route du programme PHARe (Programme de lutte contre le HARcèlement à l'École) dans l'établissement :**

Historique et contenu du programme : La lutte contre le harcèlement est l'affaire de tous : élèves, professeurs, personnels de l'éducation nationale, parents, partenaires. En lien notamment avec les partenaires associatifs ou institutionnels, le ministère a adopté un ensemble de mesures depuis 2017 pour faire reculer le harcèlement à l'école :

- L'interdiction du téléphone portable au collège à la rentrée 2017
- La mise en place d'un comité d'expert national

- L'adoption de la loi pour une école de la confiance en juillet 2019 dont l'article 5 consacre le droit à une scolarité sans harcèlement
- La formation au numérique et la lutte contre le cyberharcèlement, avec le renforcement de la présence du numérique dans les enseignements et la mise en place de la certification PIX
- Le développement des [prix "Non au harcèlement"](#) avec la création d'un prix contre le cyberharcèlement en 2017, et contre le harcèlement à caractère sexiste et sexuel dès 2018
- En 2021, ces prix ont mobilisé 39 391 élèves participants (142 écoles, 529 collèges, 265 lycées), 1 641 personnels, autour de 950 projets travaillés en classe pour mieux cerner les enjeux de ce phénomène et combattre ce fléau.

Parallèlement, le ministère a développé un réseau de correspondants dans toutes les académies et formé élèves et adultes à la lutte contre le harcèlement. Cette action collective peut ainsi s'appuyer sur un réseau de 335 référents dans les territoires, et 10 000 élèves ambassadeurs "non au harcèlement".

Ainsi, fort des résultats obtenus, **ce programme de lutte contre le harcèlement à l'école "pHARe" est généralisé à la rentrée 2021 sur tout le territoire et le collège fait partie des 30 établissements désignés en Gironde.** Il sera étendu à tous les établissements du pays à la rentrée 2022.

En pratique :

- Tous les établissements devront se doter d'ambassadeurs "non au harcèlement"
- Dans tous les établissements, les comités d'éducation à la santé, la citoyenneté et l'environnement seront mobilisés sur la question de la prévention du harcèlement, afin de dresser un état des lieux propre à chacun et de déterminer un plan d'action (ici, CVC)
- Les instances de démocratie scolaire – conseils de vie collégienne, conseils de vie lycéenne – seront également, partout, invitées à s'emparer du sujet
- Les écoles et établissements constitueront une équipe pluri-catégorielle, qui sera formée à la prise en charge spécifique du harcèlement, et des modules en ligne seront mis à disposition des élèves (5 adultes volontaires)
- Les parents seront associés à cette démarche à travers des ateliers.

En lien étroit avec les partenaires, les académies accompagneront les écoles et les établissements avec un plan de formation pour décliner cette ambition au service du bien-être des élèves et du respect d'autrui. Pour qu'ensemble, nous luttons tous contre le harcèlement.

- **Evaluations Nationales de 6^{ème} :**

Elles ont été passées dans l'établissement par tous les élèves concernés. Les épreuves de français et mathématiques ont été passées sur support informatique. Cette année, une épreuve de fluence (vitesse de lecture) a été passée en cours de français.

Les résultats seront communiqués aux familles.

A noter : une classe de 6^{ème} a été tirée au sort (6^{ème}G) pour une évaluation sur la maîtrise d'outils.

2 questions de la FCPE :

- Avez vous eu connaissance de problèmes en lien avec le "mouvement" #anti2010 au sein de l'établissement ? Comment prenez-vous en charge ce sujet ?

Réponse : la vie scolaire a signalé dès la rentrée des propos en rapport avec ce phénomène, avant même la sortie dans la presse. Les élèves concernés ont été reçus et mis en garde. Dernièrement un élève a eu ce genre de propos et a été sanctionné par deux jours d'exclusion.

- De nombreux élèves sont en retard en cours à 13h en raison d'un passage trop tardif au réfectoire. C'est une source de stress pour les plus jeunes notamment et problématique pour le déroulement des cours. Pouvez-vous nous dire s'il y a une raison particulière à ce manque de fluidité au réfectoire et quelle réponse pouvons-nous faire aux familles ?

Réponse :

Ce problème, également signalé par les professeurs, est en cours de résolution avec les moyens disponibles pour l'établissement :

- Un effort a été fait grâce à un gros travail sur les emplois du temps donc très peu de classes n'ont qu'une heure pour manger. Elles sont listées par la vie scolaire pour un meilleur suivi.
- Les classes de 6^{ème} concernées passeront en premier.
- Des tests seront menés sur le volume sonore des haut-parleurs est car beaucoup d'élèves disent ne pas entendre les appels.
- Le passage prochain au système de cartes magnétiques devrait fluidifier le passage.

-Autre :

Pourquoi les sacoches et bananes sont interdites à la cantine ?

Réponse : afin d'éviter les sorties de nourriture.

Fin de séance : 19h57.

Secrétaire de séance

Madame Chloé POUPOT

